

CHAPITRE 7.

LES ÉLECTIONS COMMUNALES A BRUXELLES

Régis Dandoy, Anissa Amjahad et Marie-Hélène Schrobiltgen

1. Introduction

Pas moins d'exactly 150 listes se présentent dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui équivaut à une moyenne de 7,9 listes par commune²⁰⁴. En comparaison, les communes wallonnes comptabilisaient en moyenne 3,9 listes par commune. Cette différence importante en termes d'offre électorale s'explique par différents facteurs principalement socio-démographiques – les communes bruxelloises sont dans leur ensemble plus peuplées que les communes wallonnes et certaines d'entre-elles comprennent une portion non-négligeable d'électeurs néerlandophones – mais également liée au système électoral et au système de partis.

En effet, le système électoral de la région bruxelloise diverge sensiblement de celui en place en Région wallonne²⁰⁵. Tout d'abord, l'absence du niveau provincial sur le territoire bruxellois entraîne *de facto* que les élections communales ne sont pas organisées simultanément avec des élections à un autre niveau de pouvoir (pour rappel, les élections communales en Région wallonne ont lieu le même jour que les élections provinciales). Par conséquent, la campagne électorale à Bruxelles est entièrement dédiée au niveau communal et entraîne plus de lisibilité des enjeux et des candidats.

Ensuite, le mode de désignation du bourgmestre à Bruxelles est sensiblement différent du mécanisme en place en Wallonie. Le bourgmestre est ainsi nommé par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale parmi les élus belges au conseil communal, sur présentation écrite par au moins la majorité des élus de la liste sur laquelle il s'est présenté et par au moins la majorité des élus du conseil. En Wallonie, depuis l'introduction du nouveau Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, les voix de préférence jouent un rôle crucial dans la désignation du bourgmestre. Cette règle devrait entraîner, à Bruxelles, une moindre person-

²⁰⁴ Ce chiffre varie entre quatre listes à Koekelberg, commune bruxelloise la moins peuplée, et 13 listes dans la commune de Bruxelles-ville.

²⁰⁵ La Région de Bruxelles-Capitale a institué le Code électoral communal bruxellois par l'ordonnance du 16 février 2006 modifiant la loi électorale communale. Ce code contient une partie des dispositions de la Nouvelle Loi Communale : celles-ci restent en vigueur, à moins qu'elles n'aient été modifiées par une ordonnance. La Région de Bruxelles-Capitale a modifié ce texte à six reprises entre 2006 et 2012. Pour plus d'information, voir BLAISE, P., DE COOREBYTER, V. et FANIEL J., « Les réformes en vigueur pour les élections communales et provinciales du 8 octobre 2006 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1921, 2006.

nalisation des élections et une moindre articulation de la liste autour de la personnalité du futur bourgmestre ou du bourgmestre sortant.

En ce qui concerne le collège communal, et contrairement à la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas diminué le nombre d'échevins à désigner par commune. Au contraire, pas moins de cinq échevins supplémentaires seront à élire par les conseils communaux en raison de l'évolution démographique de certaines communes. Mais la différence principale se situe au niveau de la possibilité – typiquement bruxelloise – d'élire un échevin surnuméraire. En effet, suite aux accords du Lombard de 2001, les conseils communaux bruxellois ont la possibilité d'élire un échevin supplémentaire néerlandophone ou francophone si tous les autres échevins sont de l'autre rôle linguistique afin d'encourager la mixité linguistique au sein des collèges des bourgmestre et échevins. Étant donnée la démographie bruxelloise, cet échevin surnuméraire est bien entendu néerlandophone. Mais cette règle n'est pas sans conséquence pour la composition des listes électorales puisqu'elle incite les partis francophones à intégrer au sein de leurs listes au moins un candidat néerlandophone.

La question de la langue est cruciale dans les élections communales à Bruxelles. Ainsi – et contrairement aux élections européennes, sénatoriales et régionales bruxelloises – les partis flamands et francophones entrent en concurrence lors de ces élections²⁰⁶. Il n'existe pas de collège électoral linguistique spécifique pour les élections communales et chaque liste s'adresse aussi bien aux électeurs francophones que néerlandophones. Similairement à la possibilité d'élire un échevin surnuméraire, cette concurrence entraîne la création de listes bilingues ou, à tout le moins, l'intégration de candidats néerlandophones au sein de listes francophones. Étant donné l'utilisation d'un système électoral (*Imperiali*) qui favorise les grandes listes, les candidats néerlandophones ont tout intérêt à se présenter au sein de listes francophones plutôt qu'au sein de listes exclusivement néerlandophones.

La dernière spécificité des élections communales à Bruxelles se situe au niveau du vote électronique²⁰⁷. En effet, le vote électronique est d'application dans l'ensemble des 19 communes bruxelloises alors que ce système n'est d'application que dans une minorité de communes wallonnes. De plus, l'ordonnance du 12 juillet 2012²⁰⁸ implique que les communes de Saint-Gilles et de Woluwe-Saint-Pierre ont utilisé le vote électronique avec preuve papier. L'objectif de la preuve papier est celui d'une plus grande transparence et sécurité du vote électronique par le biais d'un enregistrement papier du vote émis par l'électeur/trice et vérifiable par lui/elle. L'ancien système de vote automatisé est resté d'application dans les 17 autres communes bruxelloises.

²⁰⁶ Pour plus d'informations, voir DODEIGNE, J., et BINARD, M., « Annexe n° 3. Les circonscriptions électorales depuis 1830 », in BOUHON, F. et REUCHAMPS, M. (dir.), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 1986, pp. 569-588.

²⁰⁷ En outre, les bureaux de vote ferment à 16 heures, contre 13 heures en Wallonie, à l'exception des communes utilisant le vote automatisé où l'heure d'ouverture des locaux de vote est prolongée jusque 15h.

²⁰⁸ Ordonnance du 12 juillet 2012 organisant le vote électronique pour les élections communales, *Moniteur belge*, 16 juillet 2012.

Le système de partis dans les communes bruxelloises est également sensiblement différent de celui en place en Wallonie. De par la présence d'un nombre considérable d'électeurs néerlandophones, il n'est pas rare de trouver des candidats issus de partis flamands aux côtés de candidats francophones au sein de listes bilingues, mais également de partis flamands qui participent directement à ces élections. Ainsi, tous les partis flamands, à l'exception de la LDD, participent de manière directe (en présentant une liste) ou indirecte (via une alliance électorale ou des candidats au sein d'une autre liste) aux élections communales à Bruxelles.

Le système de partis bruxellois est en outre caractérisé par un nombre important de petits partis ou groupes politiques, tels que BelgUnie, Démocratie Nationale, Égalité, Gauches Communes, Islam, Nation, Parti populaire, Pirates-Piraten, PTB-PVDA+, etc. Outre la présence de listes N-VA et Vlaams Belang (VB), les élections communales à Bruxelles sont également marquées par les partis régionalistes francophones. Le PRL (libéral) et le FDF (régionaliste bruxellois) qui étaient fédérés depuis 1993 sont désormais en concurrence électorale. La scission du MR en 2011 a entraîné la création de deux partis indépendants, MR et FDF, qui se sont présentés de manière séparée lors des élections communales de 2012. Enfin, signalons l'absence du parti régionaliste bruxellois ProBruxsel (qui avait obtenu un résultat significatif lors des élections régionales de 2009²⁰⁹) mais dont six membres sont néanmoins candidats sur différentes listes.

2. Les types de listes

La principale différence entre les listes en présence dans les communes bruxelloises et les communes wallonnes concerne le faible nombre de listes locales (voir tableau 1). Celles-ci ne correspondent qu'à 4,7 % du nombre total de listes. Qui plus est, il s'agit non seulement de listes purement locales mais aussi parfois de listes dissidentes issues de partis nationaux. Ces listes peuvent être ainsi trouvées à Berchem-Sainte-Agathe (« BERCH'M »), Etterbeek (« Etterbeek mon village »), Evere (« Liens »), Forest (« Forest Plus »), Schaerbeek (« Front de gauche schaerbeekois »), Watermael-Boitsfort (« Clarté Justice Vérités ») et Woluwe-Saint-Pierre (« Gestion Communale »).

Les listes considérées comme quasi-locales sont principalement composées de candidats issus de partis qui se présentent dans différentes communes mais qui conservent une ambition sub-régionale, à savoir « BelgUnie » (trois communes), « Démocratie Nationale » (une commune), « Égalité » (huit communes), « Gauches Communes » (cinq communes), « Islam » (trois communes), « Nation » (deux communes) et « Pirates-Piraten » (quatre communes). La seule exception est constituée par la liste « Les Libéraux » à Jette. Au total, les listes quasi-locales représentent 18 % des listes présentes en région bruxelloise.

²⁰⁹ 2,4 % dans le groupe linguistique néerlandais et 1,7 % dans le groupe linguistique français.

Comparativement avec les communes de la Région wallonne, les listes quasi-nationales sont encore moins présentes sur le territoire de la région bruxelloise et ne représentent que deux listes. Les listes étiquetées quasi-nationales sont celles dont le nom ne correspond pas exactement à un parti national, mais affiche clairement son affiliation à celui-ci ou dont la majorité des candidats présents sur cette liste sont officiellement membre d'un même parti. Il s'agit de deux listes FDF, étiquetées « Liste du Bourgmestre » à Watermael-Boitsfort et « FDF-IC » à Woluwe-Saint-Pierre.

Les listes restantes appartiennent aux deux autres catégories, à savoir les listes nationales et les alliances électorales. À elles deux, ces catégories représentent plus de trois-quarts des listes dans la région bruxelloise. Nous comptabilisons ainsi 28,7 % de listes nationales (c'est-à-dire de listes qui adoptent le nom officiel d'un parti national et dont les candidats n'appartiennent qu'à un seul parti) et 47,3 % d'alliances électorales (c'est-à-dire de listes composées d'une majorité de candidats provenant d'au moins deux partis différents). Parmi ces deux catégories, nous retrouvons toutes les listes rattachées aux principaux partis nationaux francophones (Ecolo, CDH, MR, PS) et flamands (CD&V, Open VLD, SP.A, VB, N-VA, Groen).

L'analyse des résultats électoraux (moyenne non pondérée des 19 communes bruxelloises) pour chaque type de liste révèle une tendance fortement marquée, opposant les listes qui ne récoltent qu'un faible succès électoral (listes locales, quasi-locales et nationales – entre 2,1 % et 6,5 % en moyenne) et les listes qui récoltent plus de 20 % des voix dans leurs communes (alliances et listes quasi-nationales). Cette importante différence s'explique par le fait que presque toutes les listes rattachées aux principaux partis nationaux sont constituées en tant qu'alliance électorale (à l'exception de certaines listes électorales CDH, MR et PS). Au contraire, les listes dites « nationales » ne comprennent que de plus petites listes (principalement FDF, PP, Vlaams Belang et N-VA).

Tableau 7.1. Types de listes et résultat électoral moyen

	Occurrence	Résultat électoral moyen, en pourcentage de voix
Locales	7 (4,7 %)	3,8 %
Quasi-locales	27 (18 %)	2,1 %
Quasi-nationales	2 (1,3 %)	23,5 %
Nationales	43 (28,7 %)	6,5 %
Alliances	71 (47,3 %)	21 %
Total	150 (100 %)	

3. Le nom des listes

Nous avons vu dans la section précédente que la principale caractéristique des communes bruxelloises – outre le nombre élevé de listes en présence – réside dans

le caractère explicitement national des listes électorales. En Wallonie, moins de la moitié des listes font de près ou de loin référence à un parti national²¹⁰. À Bruxelles, le constat est fortement différent. Si on analyse le nom de chaque liste individuellement, nous pouvons souvent identifier la présence d'une référence à un (ou plusieurs) parti national dans l'étiquette officielle de la liste, indépendamment de son numéro national.

Le tableau 2 représente le nombre de communes bruxelloises dans lesquelles un parti national se présente sous son nom officiel, que cela soit seul ou en alliance électorale. Les différences en termes de stratégie pour le nom de la liste s'observent principalement entre partis francophones et partis flamands. En effet, les principaux partis francophones (CDH, Ecolo, FDF, MR, PS) sont présents sous leur nom dans une majorité de communes bruxelloises, tandis que du côté flamand, seuls Groen et la N-VA font de même. Pour être complet, nous pouvons ajouter à notre constat la présence dans certaines communes de listes pouvant être rattachées à un parti national, à savoir le Parti populaire (deux communes), et le PTB-PVDA+ (six communes).

Tableau 7.2. Nombre de communes bruxelloises où un parti national se présente sous son nom officiel

Francophones	N	Flamands	N
CDH	13 (68,4 %)	CD&V	1 (5,3 %)
Ecolo	19 (100,0 %)	Groen	19 (100,0 %)
FDF	14 (73,7 %)	N-VA	10 (52,6 %)
MR	13 (68,4 %)	Open VLD	1 (5,3 %)
PS	13 (68,4 %)	SP.A	5 (26,3 %)
		Vlaams Belang	6 (31,6 %)

Cependant, le nom des listes ne fait pas seulement référence à des partis existant au niveau national. De manière similaire à la Wallonie, d'autres types de noms sont à observer. Ainsi, la personnalisation des élections n'est pas absente en région bruxelloise puisqu'une « Liste du/de la bourgmestre » (LB) se présentait dans pas moins de 16 communes bruxelloises (les exceptions sont à trouver à Bruxelles, Forest et Uccle). Parmi ces 16 listes, deux mentionnent directement le nom du bourgmestre (« LB Rudi Vervoort » à Evere et « LBR – Liste du bourgmestre Riguelle » – à Berchem-Sainte-Agathe). Nous pouvons ajouter à ce phénomène de personnalisation des élections trois listes mentionnant le nom de la tête de liste : « Woluwe + Cerexhe » à Woluwé-Saint-Pierre, « Liste Declippele FDF » à Ixelles et « Liens » à Evere.

²¹⁰ Voir les chapitres 2 (sur le nom des listes) et 3 (sur l'adoption des étiquettes partisanes) dans cet ouvrage.

Paradoxalement, seules huit listes sur 150 font directement référence au nom de la commune dans laquelle elles se présentent. Il s'agit de « Woluwe + Cerexhe », « Proganshoren », « LBJ » (Liste du bourgmestre de Jette), « Forest Plus », « FGS » (Front de gauche schaerbeekois), « Etterbeek mon village », « Bleus de St Josse » et « BERCH'M ». Ces listes ont obtenu des résultats électoraux forts divers, allant de 28,4 % (LBJ) et 25,6 % (Woluwé+) à 2 % (Etterbeek mon village) et 0,9 % (FGS). Ces résultats sont bien entendu plus liés à la présence du bourgmestre sortant sur la liste ou à son lien avec un parti national qu'avec le nom de la liste. De plus, outre les 16 listes du/de la bourgmestre, deux listes font également référence au niveau communal, à savoir la liste « GMH » (Gestion Municipale et CDH à Watermael-Boitsfort) et « Gestion communale » à Woluwe-Saint-Pierre. Le nombre de listes dont le nom est lié au niveau communal est très faible si l'on considère que le niveau de pouvoir concerné par ces élections est le niveau communal²¹¹. Enfin, signalons certains épiphénomènes spécifiques aux élections en région bruxelloise, à savoir la présence de listes intitulées « Islam » (trois communes) ou encore « Égalité » (huit communes).

4. Les alliances électorales

Nous avons vu plus haut que les alliances électorales sont la principale forme que prennent les listes à Bruxelles. Ce phénomène est beaucoup plus important qu'en Wallonie puisque près de 50 % des listes bruxelloises peuvent être considérées comme une alliance électorale entre deux – ou plusieurs – formations politiques.

Les alliances électorales sont principalement l'apanage des partis nationaux. Sur l'ensemble des 19 communes, le CDH se présente en alliance avec (au moins) un autre parti ou tendance politique dans 17 communes, Ecolo dans 19 communes, MR dans 17 communes et le PS dans 17 communes (voir tableau 3). Ces alliances consistent principalement en alliances électorales entre partis de la même famille politique, à savoir des alliances entre CDH et CD&V (dans 12 communes), entre Ecolo et Groen (dans toutes les communes bruxelloises), entre MR et Open VLD (dans 15 communes) et entre PS et SP.A (dans 17 communes).

Il y a peu d'exceptions à ces alliances électorales entre partis-frères provenant des deux côtés de la frontière linguistique. Ces exceptions proviennent souvent du fait qu'un parti national s'allie avec un parti tiers en plus de son parti-frère. C'est ainsi par exemple le cas de la liste du bourgmestre Rudi Vervoort à Evere qui rassemble des candidats issus du PS, SP.A et Open VLD ou de la Liste du bourgmestre à Etterbeek qui rassemble des candidats issus du MR, Open VLD et CD&V. Qui plus est, les alliances entre les grands partis francophones sont quasi-inexistantes, à l'exception de Koekelberg où la liste du bourgmestre rassemble – entre autres – des candidats issus du MR, du FDF et du CDH, et d'Anderlecht où se présentait une liste PS-SP.A-CDH. La configuration des élections communales à

²¹¹ Voir le chapitre 2 (sur le nom des listes) dans cet ouvrage.

Bruxelles est une configuration presque nationale et où les alliances entre les grands partis francophones paraissent contre-nature, contrairement à la Wallonie où ce phénomène est plus fréquent²¹².

Tableau 7.3. Alliances électorales avec d'autres partis nationaux

	Partenaire	Partenaire	Partenaire	Partenaire	Partenaire	Total ²¹³
CDH	CD&V (12)	PS (1)	SP.A (1)	Open VLD (1)	MR (1)	17
Ecolo	Groen (19)					19
MR	Open VLD (15)	CD&V (3)	FDf (2)	CDH (1)	SP.A (1)	17
PS	SP.A (17)	Open VLD (2)	CDH (1)	–	–	17

Note : seuls les quatre grands partis francophones sont pris comme base de calcul.

En-dehors des quatre principaux partis francophones, les alliances entre partis nationaux sont rares. Outre les alliances du FDF avec le MR (deux alliances) et avec des listes d'idéologie libérale (quatre alliances), les partis flamands ne se sont alliés entre eux que dans une seule commune. À Auderghem, commune où la liste francophone du Bourgmestre remporte la majorité des sièges depuis des décennies, le SP.A, l'Open VLD et le CD&V se sont présentés sous l'étiquette « Samen », liste historique présente depuis 1994²¹⁴. Néanmoins, les résultats électoraux issus de ces stratégies d'alliances sont intéressants. Dans les communes où il se présentait seul (13 communes), le FDF a obtenu en moyenne 8,4 %, alors que dans les six communes où ce parti se présentait en alliance avec une autre formation politique, ces listes ont obtenu en moyenne 42,4 %. Cela dit, ce résultat important pour le FDF dans ces communes n'est pas simplement lié à cette stratégie d'alliance mais également à la présence d'une personnalité reconnue sur la liste, tels que Didier Gosuin à Auderghem, Olivier Maingain à Woluwe-Saint-Lambert ou encore Bernard Clerfayt à Schaerbeek.

Cependant, ces alliances ne concernent pas que des partis nationaux. Un parti national peut également s'allier avec une liste locale (par exemple « GMH » à Watermael-Boitsfort qui comprend le CDH, l'Open VLD et la liste « Gestion communale ») ou avec une dissidence d'un parti national (par exemple, les alliances entre le FDF et des dissidents libéraux à Woluwe-Saint-Lambert et à Schaerbeek). Au total, des dissidences issues de partis nationaux se présentaient dans six communes bruxelloises, généralement en alliance avec un autre parti national.

²¹² Voir le chapitre 4 (sur les stratégies locales d'alliance) dans cet ouvrage.

²¹³ Le total reprend l'ensemble des alliances d'un parti, en ce compris avec des listes locales et des listes dissidentes d'autres partis, ainsi que les alliances formées avec plus d'un parti.

²¹⁴ Auparavant, la liste était dénommée « KARTEL » et ne comprenait pas les libéraux flamands.

5. Les candidats

Seulement 98 listes, c'est-à-dire près de deux tiers des listes en présence ont présenté des listes complètes. Une liste est considérée comme complète lorsqu'elle comprend le même nombre de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir au conseil communal. Tous les partis nationaux francophones sont parvenus à attirer le nombre maximal de candidats sur leurs listes à l'exception du FDF à Uccle et à Saint-Gilles, probablement lié à l'émancipation et à la restructuration relativement récente de ce parti en 2011.

Les listes incomplètes sont donc à trouver du côté des partis flamands. Le Vlaams Belang ne présentait de liste complète que dans une seule commune (sur six) tandis que la N-VA ne présentait de liste complète dans aucune des dix communes où elle se présentait. La liste « Samen », alliance entre le SP.A, l'Open VLD et le CD&V, n'est pas non plus parvenue à présenter une liste complète à Auderghem. Du côté des petits partis, les listes incomplètes sont à trouver chez « BelgUnie », « Démocratie Nationale », « Égalité », « Gauches Communes », « Islam », « Nation », « Parti Pirate », « Parti populaire » puisqu'aucun de ces partis ou mouvement politique n'est parvenu à constituer de liste complète dans aucune des communes où ils se présentaient. La seule exception est à trouver du côté du PTB-PVDA+ puisque ce parti est parvenu à constituer une liste complète à Schaerbeek et Molenbeek-Saint-Jean (sur les six communes où il se présentait).

Le caractère complet d'une liste tend à affecter à son succès électoral. En moyenne, une liste complète obtient 18,1 % des voix tandis qu'une liste incomplète atteint 2,5 %. Qui plus est, ces 52 listes incomplètes n'ont obtenu que 19 sièges sur les 685 sièges à élire dans les différents conseils communaux. L'exception est à trouver auprès des listes « Islam » (trois communes) qui, avec un total de quatre candidats, obtiennent néanmoins deux sièges, l'un à Anderlecht, l'autre à Molenbeek-Saint-Jean.

Sur une liste électorale, tous les candidats ne sont pas égaux. Ainsi, il n'est pas rare de trouver des personnalités politiques appartenant à d'autres niveaux de pouvoir et qui – pour diverses raisons – participent aux élections communales. En région bruxelloise, de nombreuses personnalités politiques provenant du fédéral et du régional ont participé au scrutin communal. C'est ainsi le cas de trois ministres fédéraux (Joëlle Milquet pour le CDH à Bruxelles, Laurette Onkelinx pour le PS à Schaerbeek et Didier Reynders pour le MR à Uccle). Du côté des ministres régionaux bruxellois, tous – à l'exception de Brigitte Grouwels (CD&V) – ont participé au scrutin communal, à l'instar de Charles Piqué à Saint-Gilles, Evelyne Huytebroeck à Forest, Benoît Cerexhe à Woluwe-Saint-Pierre, Christos Doulkeridis à Ixelles, Emir Kir à Saint-Josse-ten-Noode, Bruno De Lille à Bruxelles et Guy Vanhengel à Evere. Un ministre régional flamand participait également à ces élections : Pascal Smet pour le PS-SP.A à Bruxelles.

Du côté de la fonction législative, les députés fédéraux et régionaux ne sont pas en reste puisque pas moins de 18 députés fédéraux (Chambre et Sénat) et 76 dépu-

tés régionaux bruxellois (sur un total de 89) ont participé aux élections communales en région bruxelloise²¹⁵. Enfin, deux présidents de parti ont également été candidats, à savoir Olivier Deleuze pour Ecolo-Groen à Watermael-Boitsfort et Olivier Maingain pour la Liste du bourgmestre à Woluwe-Saint-Lambert. Au total, pas moins de 54 listes (sur 150) comportaient au moins un(e) candidat(e) appartenant à ces différentes catégories de personnalités. Les listes comportant le plus de personnalités sont à trouver dans les communes les plus peuplées. Par exemple, la liste Ecolo-Groen à Ixelles compte un ministre régional, trois députés régionaux et une sénatrice/députée régionale tandis que la liste PS-SP.A à Bruxelles compte un ministre régional, deux députés fédéraux et trois députés régionaux. Les listes qui s'assurent la présence d'au moins une personnalité enregistrent en moyenne un résultat électoral plus élevé (23,1 %) que les listes sans cet apport de notoriété provenant d'un autre niveau de pouvoir (6,8 %).

6. La concurrence linguistique

Une des spécificités des élections bruxelloises est la présence – et la mise en concurrence – de listes francophones et néerlandophones au sein d'une même commune. Mais la faible présence démographique de Bruxellois de langue néerlandaise et la possibilité d'obtenir un échevin surnuméraire limite la mise en concurrence pour chaque famille politique de listes francophones et néerlandophones. Nous pouvons observer trois types de stratégies liées à la présence de candidats néerlandophones lors des élections communales à Bruxelles.

Tout d'abord, certains partis flamands ont décidé de se présenter seuls dans différentes communes. C'est ainsi le cas de la N-VA et du Vlaams Belang qui se présentent seuls dans respectivement dix et six communes bruxelloises, alors que ces partis présentaient respectivement une et onze listes en 2006. Nous avons vu plus haut que ces deux partis ont eu des difficultés à trouver un nombre satisfaisant de candidats puisque seule la liste « Vlaams Belang » à Jette est parvenue à présenter une liste complète (35 candidats). Malgré cette liste complète, le Vlaams Belang n'a obtenu que 3,6 % dans cette commune et a perdu les trois sièges acquis en 2006. En moyenne, les listes N-VA ont obtenu 4 % contre 2,8 % pour le Vlaams Belang (contre 6,6 % en moyenne en 2006). Qui plus est, aucun membre de la N-VA ou du Vlaams Belang ne se présente sur d'autres listes électorales dans une autre commune.

Mais la N-VA et le Vlaams Belang ne sont pas les seuls à présenter de listes totalement indépendantes d'un parti politique francophone. C'est également le cas de la liste « Samen » à Auderghem qui rassemble quatre candidats CD&V, trois candidats Open VLD, deux candidats SP.A, ainsi que pas moins de 10 candidats d'ouverture. Auderghem est la seule commune où les trois partis traditionnels

²¹⁵ Dans le cas d'un(e) député(e) régional(e) bruxellois(e) cumulant avec la fonction de sénateur/trice de communauté, un double comptage a été effectué.

flamands se présentent indépendamment d'une liste francophone. Le succès de cette liste est tout relatif puisqu'elle n'obtient que 5,6 % et conserve le siège obtenu en 2006. Plus globalement, les alliances composées exclusivement de partis flamands ont presque disparu si l'on compare avec les élections de 2006 lors desquelles, par exemple, une liste VLD-Vivant et une liste SP.A-Spirit-Groen! se présentaient à Bruxelles tandis qu'une liste VLD-CD&V-O se présentait à Forest.

Deuxièmement, certains partis flamands - principalement les partis traditionnels et le parti écologiste - ont décidé de se présenter avec les partis francophones sous la forme d'une alliance électorale. Nous avons vu plus haut que les candidats issus de partis flamands se trouvent présents au sein d'alliances électorales avec un ou plusieurs partis francophones dans une majorité de communes. Dans certains cas, les noms de ces alliances font explicitement référence aux partis qui la composent - tels que les listes Ecolo-Groen dans les 19 communes²¹⁶, les listes PS-SP.A dans quatre communes, la liste CDH-CD&V à Molenbeek-Saint-Jean ou la liste MR-VLD à Bruxelles ou encore la liste PS-SP.A-CDH à Anderlecht.²¹⁷ Dans la majorité des autres cas, les candidats issus de partis flamands sont présents au sein d'une liste portant le seul nom du parti francophone. C'est ainsi le cas de la majorité des listes MR, CDH et PS.

Enfin, des candidats néerlandophones peuvent se retrouver sur des listes électorales, indépendamment des listes rattachées à des partis flamands (indépendantes ou en alliance électorale). Chacune des 150 listes bruxelloises a été analysée afin de déterminer la proportion de candidats francophones et néerlandophones. Les résultats repris ici sont néanmoins lacunaires et requièrent une analyse plus poussée des listes électorales, à savoir au niveau des candidats²¹⁸. Nous avons divisé les listes en présence en deux types selon que le nom de ces listes mentionne ou non un parti flamand (par exemple CD&V, Groen, Open VLD, Piraten, PVDA, SP.A, etc.). Ainsi, lorsque la liste mentionne un parti flamand, le nombre de candidats néerlandophones est en moyenne de 4,3 par liste. Lorsqu'aucun parti flamand n'est repris dans le nom de la liste, ce nombre s'élève en moyenne à 1,6 par liste. Ces chiffres provisoires confirment ainsi que la présence de candidats néerlandophones sur les listes bruxelloises est très faible, même pour les listes mentionnant un parti flamand. Des études plus approfondies sont nécessaires afin de comprendre le lien entre présence de candidats néerlandophones et nom de la liste, ainsi que de connaître l'impact réel de ces candidats sur les résultats obtenus par une liste.

²¹⁶ Ce caractère systématique des alliances Ecolo et Groen est probablement à trouver dans la taille relativement modeste de ces deux partis (et par conséquent l'intérêt d'établir une alliance électorale) et dans leur proximité idéologique et institutionnelle (par exemple, le groupe parlementaire formé par ces deux formations au niveau fédéral).

²¹⁷ Dans une moindre mesure, le même constat peut se faire pour les listes PTB-PVDA+ dans six communes.

²¹⁸ La proportion exacte de candidats néerlandophones n'a pu être mesurée que dans 121 listes sur 150.

7. Conclusion : une élection communale nationalisée ?

Les résultats des élections communales bruxelloises sont sensiblement différents de ceux observés en région wallonne. Les explications sont à trouver parmi trois principaux facteurs. Tout d'abord, démographique puisque les communes bruxelloises sont en moyenne plus peuplées et comprennent un nombre significatif d'électeurs flamands. Ensuite, le système électoral – via le mode de désignation du bourgmestre et l'échevin surnuméraire – produit des stratégies électorales sensiblement différentes puisque les alliances électorales semblent plus constituer la règle que l'exception, particulièrement en ce qui concerne les alliances entre partis-frères francophones et flamands. Enfin, le système de partis permet la concurrence directe entre partis francophones et flamands et entre candidats issus de ces partis au sein d'une même liste.

Néanmoins, les résultats des élections communales de 2012 à Bruxelles indiquent l'importance cruciale des phénomènes nationaux. Le niveau communal – *a priori* fortement éloigné des autres niveaux de pouvoir – se voit fortement influencé par des phénomènes d'ampleur régionale ou nationale. De manière similaire à Wille et Deschouwer²¹⁹, nous pouvons analyser les élections communales à Bruxelles sous l'angle de la nationalisation mais en nous focalisant principalement sur des indicateurs liés à l'offre électorale.

Premièrement, les principaux partis nationaux francophones sont tous présents dans presque chacune des 19 communes bruxelloises. La commune d'Uccle en est l'exemple parfait. Dans cette commune, cinq listes se présentent à l'électeur, à savoir le CDH, Ecolo-Groen, le FDF, le MR et le PS, c'est-à-dire les cinq principales formations politiques francophones. Et si l'on analyse les noms utilisés par ces formations dans les autres communes et si l'on fait abstraction des « listes du bourgmestre », rares sont les noms de ces listes qui ne font pas directement référence au nom du parti au niveau national. Non seulement les sections locales des partis nationaux francophones sont quasiment présentes dans chaque scrutin communal, mais elles se présentent dans la plupart des cas sous leur label national. Qui plus est, Ecolo se présente dans les 19 communes sous son nom propre (en alliance avec Groen) et, du côté flamand, les partis N-VA et Vlaams Belang ne se présentent que sous leur nom officiel.

Ainsi, les partis nationaux flamands participent également aux élections communales à Bruxelles. Puisque moins favorisés par la démographie bruxelloise et le système électoral en place, aucun parti flamand – à l'exception de la N-VA et du Vlaams Belang – ne participe à ces élections avec une liste indépendante et encore moins sous son nom propre. La stratégie adoptée par ces partis est celle de l'alliance électorale avec un parti francophone (dans toutes les communes sauf à

²¹⁹ WILLE, F. et DESCHOUWER, K., « Het beschermde dorp. Nationale tendensen bij gemeenteraadsverkiezingen », *Res Publica*, 2007, n° 1, pp. 67-88.

Auderghem où les trois partis traditionnels flamands sont ensemble sur une même liste), généralement le parti-frère issu de la même famille politique (démocrate-chrétienne, socialiste, libérale et Ecologiste). Les alliances des partis écologistes Ecolo et Groen dans les 19 communes bruxelloises et sous le nom « Ecolo-Groen » en est l'exemple parfait.

Troisièmement, la stratégie des partis nationaux francophones est non seulement quantitative (présenter une liste liée au parti national dans chaque commune bruxelloise) mais également qualitative. Ainsi, ces listes sont – à l'exception du FDF dans deux communes – des listes complètes (c'est-à-dire qu'elles présentent le nombre maximal de candidats autorisés) et font la part belle aux mandataires et personnalités politiques issus d'autres niveaux de pouvoir. Il n'est pas rare de trouver, sur une liste rattachée à un parti national, un candidat qui est député, voire ministre, régional ou fédéral. La présence de ces personnalités régionales ou fédérales témoigne de l'importance que les partis nationaux attribuent au scrutin communal et de leur volonté d'attirer un maximum de votes via cette stratégie. Néanmoins, la présence de personnalités politiques notables sur les listes bruxelloises entraîne comme corolaire un contrôle parfois difficile des listes et des alliances post-électorales par les instances nationales de partis. Le choix de certains membres du MR de se présenter sur la « Liste du Bourgmestre » (FDF) à Schaerbeek ou l'accession d'Emir Kir au maïorat de la commune de Saint-Josse-ten-Noode en sont de parfaits exemples.

Ensuite, la forte présence des partis nationaux dans toutes les communes bruxelloises se conjugue avec une faible présence de partis locaux. Non seulement les listes en présence ne font que rarement référence au niveau local (à l'exception des listes intitulées « Liste du/de la bourgmestre ») ou au nom de la commune, mais les partis purement locaux – c'est-à-dire ne pouvant être rattachés à un parti politique existant au-delà des limites de la commune en question – ne sont présents que dans une poignée de communes. Qui plus est, ces listes locales n'obtiennent que de très modestes résultats électoraux.

Enfin, et si l'on se place du côté de la demande électorale, les résultats électoraux confirment cette prégnance du niveau national sur le scrutin communal. Les listes rattachées aux partis nationaux sont celles qui – de loin – remportent le plus de suffrages. Indépendamment de la stratégie choisie par un parti national dans une commune (se présenter sous son nom propre, créer un alliance électorale avec l'un ou l'autre parti flamand, ou se présenter sous un nom alternatif tel que « Liste du bourgmestre »), ces listes sont celles qui gagnent clairement les élections²²⁰ loin devant les autres listes, à l'exception de la liste « Gestion communale » à Woluwe-Saint-Pierre qui a obtenu 8,8 %, dépassant la liste PS-SP.A (5,6 %) et de la liste « Les libéraux » à Jette (7,4 %), dépassant la liste FDF (6,2 %). Le meilleur résultat obtenu par une liste flamande indépendante se situe à Berchem-Sainte-Agathe

²²⁰ Ces listes ont obtenu la majorité absolue des voix dans trois communes, (Auderghem, Koekelberg et Woluwe-Saint-Lambert) et la majorité des sièges dans une autre commune (Uccle, Saint-Josse-ten-Noode et Saint Gilles).

(où la N-VA a obtenu 7 %). Le meilleur résultat obtenu par une formation politique bilingue non-locale et non-rattachée à l'un des cinq grands partis francophones bruxellois se situe à Molenbeek-Saint-Jean où le PVDA-PTB+ a obtenu 4,5 %.

Mais ce chapitre demeure incomplet. L'hypothèse de la nationalisation des élections communales à Bruxelles requiert l'analyse d'autres dimensions. Par exemple, l'analyse des thématiques locales ou nationales discutées lors de cette campagne électorale nécessite une étude approfondie des discours et programmes électoraux des différents candidats et listes. Et la formation des coalitions post-électorales peut également contribuer à la compréhension de cette nationalisation, c'est-à-dire si ces coalitions respectent les coalitions en place au niveau fédéral ou régional ou si elles sont dictées par des éléments purement locaux et indépendants des stratégies des partis au niveau national.

De plus, si l'on veut comprendre en profondeur les élections communales à Bruxelles, on doit quitter la perspective des listes pour se pencher sur le niveau individuel. Car de nombreux phénomènes électoraux ne peuvent s'appréhender qu'en étudiant les caractéristiques et les stratégies des candidats pris individuellement. Par exemple, les voix de préférence doivent non seulement être mises en rapport avec la place sur la liste ou le fait que le candidat est ou non une personnalité politique issue d'un autre niveau de pouvoir, mais également avec son appartenance partisane (dans le cas d'alliances électorales), son régime linguistique (dans le cas de listes bilingues) ou encore son origine (dans le cas de candidats d'origine étrangère). Néanmoins, ces questions de recherche nécessitent une collecte de données au niveau des candidats qui dépasse largement l'ambition du présent chapitre.

8. Bibliographie

- BLAISE, P., DE COOREBYTER, V. et FANIEL J., « Les réformes en vigueur pour les élections communales et provinciales du 8 octobre 2006 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1921, 2006.
- DODEIGNE, J., et BINARD, M., « Annexe n° 3. Les circonscriptions électorales depuis 1830 », in BOUHON, F. et REUCHAMPS, M. (dir.), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 1986, pp. 569-588.
- WILLE, F. et DESCHOUWER, K., « Het beschermde dorp. Nationale tendensen bij gemeenteraadsverkiezingen », *Res Publica*, 2007, n° 1, pp. 67-88.